



AVIS DU CESER GUYANE N° 19-2014

AP DU 15/12/2014

SUR LA MISE À JOUR DU TARIF GÉNÉRAL D'OCTROI DE MER

Rapport Région Guyane n°AP-007399 du 16/12/2014

*Vu la saisine régionale du 01 décembre 2014,
Vu la réunion de la commission mixte Développement Economique et des
Finances du 05 décembre 14,
Vu la réunion de la commission de synthèse du 05 décembre 14*

Fait et délibéré en séance plénière du lundi 15 décembre 2014

PRESIDENTE DU CESER GUYANE

Ariane FLEURIVAL

Rapporteur de la séance plénière régionale du 16 décembre 2014 : Georges –Michel KARAM - 3ème VP du CESER

C.E.S.E.R GUYANE

Conseil Économique Social et Environnemental Régional de Guyane
66 Avenue du Général de Gaulle - BP 7025 - 97307 CAYENNE cedex – Tél : 05 94 28 96 05 – Fax : 05 94 30 73 65
Mél : cesr@cr-guyane.fr – Site internet : www.ceser-guyane.fr



AVIS DU CESER GUYANE N°19-2014

AP DU 15/12/2014

Sur la mise à jour du Tarif Général d'Octroi de Mer

Rapport Région Guyane n°AP-007399 du 16/12/2014

Les conseillers ont été informés de la proposition de la collectivité régionale qui sollicite la prolongation de l'aménagement des taux d'Octroi de mer régional appliqués pour les appareils de filtration et pour l'épuration des eaux.

Il s'avère que sur ce dossier le CESER Guyane avait déjà donné un avis négatif précédemment.

De surcroît, les conseillers rappellent la présence dans notre région, d'une entreprise qui fabrique ces mêmes produits.

Le scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de votants :	27
Nombre de procurations :	05 procurations
Pour :	02 dont 1 procuration
Contre :	18 dont 4 procurations